

Objet : composition du comité technique

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2017 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,
 Vu le procès-verbal des élections en date du 04 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité technique de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

TITULAIRES

Nom-Prénom	Fonction
Jean-Pierre ANDRÉ	Conseiller Délégué en charge de la Mutualisation et optimisation des effectifs
Christian RAUCAZ	Vice-Président en charge de la gestion des ressources humaines et des affaires générales
Christiane DETRAZ	Vice-Présidente en charge de la coordination des questions d'impact communautaire sur le territoire des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas la Chapelle. Il lui est donné également délégation pour les dossiers ayant trait aux affaires financières, à la station essence du Val d'Arly et au chenil
Philippe BRANCHE	Conseiller Communautaire
Hervé MURAZ-DULAURIER	Conseiller Délégué en charge de la Sécurité au travail

SUPPLEANTS

Nom-Prénom	Fonction
Bruno KARST	Conseiller Communautaire
Pascale MASOERO	Vice-Président en charge des équipements culturels
Michel CHEVALLIER	Vice-Président en charge de la commande publique
Laurent VERNAZ	Conseiller Communautaire
Marie-Claude ANSANAY-ALEX	Conseillère Déléguée en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le secteur Nord

Représentants du personnel

TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
BEAUGRAND Reynald	FO
FRISON Hervé	FO
MERLET Amandine	FO
AIDOUN Zehoua	CGT
LEGER Alexis	CGT

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
CHAMIOT-PONCET Claudie	FO
GILLET Adeline	FO
COLVEZ Fabienne	FO
LARQUEMIN Didier	CGT
REYDET Martine	CGT

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux de la collectivité.

Article 3 : Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble – 2, Place de Verdun, B.P. 1135, 38022 GRENOBLE – dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres du comité technique.

Fait à Albertville, le 5 mai 2017
Franck LOMBARD
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20170505-AD_2017-124a-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2017

Publication : 09/05/2017